

RECONNAISSANCE DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

RÉSOLUTION TYPE POUR LES MUNICIPALITÉS ET MRC

FONCTIONNEMENT

- 1.** Remplissez la présente résolution (accessible aussi sur fetenationale.info) ou inspirez-vous en pour rédiger la vôtre ;
- 2.** Déposez cette résolution lors d'une rencontre du conseil ;
- 3.** Retournez une copie de la résolution adoptée à l'adresse info@fetenationale.qc.ca, par télécopieur au (514) 527-9460 ou par la poste au Mouvement national des Québécoises et Québécois, 2207, rue Fullum, Montréal (Québec) H2K 3P1.

RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises ;

ATTENDU QUE la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec ;

ATTENDU QUE la population de la municipalité ou de la MRC de _____
(Nom de la municipalité ou de la MRC)
souligne chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois ;

ATTENDU QUE la municipalité ou la MRC de _____
(Nom de la municipalité ou de la MRC) a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec ;

ATTENDU QUE la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité ;

IL EST RÉSOLU, en conséquence, sur la recommandation du conseil municipal ou du conseil d'administration de la MRC de _____
(Nom de la municipalité ou de la MRC)

QUE la municipalité ou la MRC de _____
(Nom de la municipalité ou de la MRC), à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

(Signature de la personne autorisée)

(Écrire le nom du signataire en caractères d'imprimerie)